

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

Ruhengeri, le 4 mars 1941

~~n° 2545/Agri.3.~~

n° 184/Agri

Rép. au n° 2545/Agri.3

du 23 décembre 1940.-

OBJET :

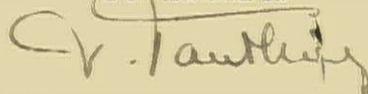
Arsenite de soude.-

Monsieur le Résident,

En réponse à votre lettre émarginée, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le territoire de Ruhengeri aura besoin de 5 kilogs d'arsenite de soude.

L'Administrateur Territorial

D. Vauthier



A. Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI

: = : = :

Ruhengeri



4332